

Jacqueline Galant conserve ses soutiens au sein de la majorité

MOBILITÉ Sans nouvel élément, son dossier est « plaidable », estime son camp

- La ministre de la Mobilité prépare sa défense pour la semaine prochaine à la Chambre.
- L'opposition fourbit ses armes.

Jacqueline Galant est toujours ministre de la Mobilité. A ce jour, la majorité gouvernementale fait bloc même si certains, en coulisses (singulièrement dans son propre parti) grincent un peu des dents. Analyse.

Des responsabilités partagées ?

C'est la thèse qui circule au sein de la majorité, mais pas seulement : Jacqueline Galant a commis une erreur en ne respectant pas la loi sur les marchés publics mais son administration n'a rien fait pour l'en empêcher. « La ministre doit évidemment assumer cette faute. Mais, objectivement, le respect de la légalité des procédures relève de l'administration, à charge pour le cabinet de le vérifier », estime un observateur averti. Les auditions au Parlement, la semaine prochaine, devraient permettre de consulter l'ensemble des échanges entre le cabinet Galant et le SPF Mobilité.

« Jusqu'ici, il faut bien reconnaître que les deux parties ne font fuiter que des pièces d'un puzzle. Personne n'a l'image globale », reconnaît-on à bonne source. Selon nos informations, les avocats eux-mêmes, lors des contacts « exploratoires », en octobre 2014, se seraient inquiétés de la nécessité d'une procédure négociée et se seraient vu répondre que « le SPF ne procède jamais comme cela ».

En coulisses toujours, d'aucuns pointent le « dossier » de Laurent Ledoux. Pour rappel, en septembre 2014, Catherine Fonck avait saisi l'inspection des Finances d'une demande d'examen des marchés publics passés par le SPF Mobilité, parce qu'elle « avait des doutes sur la manière dont le président du SPF

appliquait la loi sur mes marchés publics ». Dans son rapport, l'inspection des Finances « ne pointait pas de mal-

veillance ni de malversation mais constatait des irrégularités administratives ».

Par-delà le non-respect de la loi se pose la question du « copinage ». En clair : pourquoi Clifford Chance a-t-il été contacté préalablement à son mandat officiel et pourquoi fut-il le seul ? A bonne source, on nous précise que le nom du cabinet s'est très vite imposé « parce qu'il était l'un des seuls, compétents dans le domaine, à n'avoir jamais été impliqué dans les multiples recours liés aux dossiers aériens ». Toujours selon nos informations, il n'y aurait pas eu un contact préalable, mais plusieurs, tant sous la forme de mails que de réunions. « Quelque chose de tout à

fait courant puisqu'il faut voir si le cabinet peut assumer les missions éventuellement en urgence, et à quel tarif », souligne-t-on dans le milieu des avocats d'affaires. A bonne source, il nous revient que le premier contact avec le cabinet Clifford a été

pris... par Laurent Ledoux lui-même et ce dès le 23 octobre – et non du 29 octobre, date à partir de laquelle courent les honoraires des avocats. « A la demande de la cheffe de cabinet de la ministre », nous précise-t-on à bonne source. A ce propos, Olivier Maingain estime « qu'il est de tradition, dans les grands cabinets, de ne pas facturer d'honoraires au premier contact ».

Une ligne de défense bien étudiée

Si Jacqueline Galant se fait on ne peut plus discrète, son entourage, en lien avec le Seize et le parti, prépare sa ligne de défense à la Chambre. La stratégie ? « Etre plus claire, plus précise, plus convaincante qu'elle ne l'a été jusqu'ici ». Reconnaître son erreur quant à la loi sur les marchés publics. Et répondre point par point aux critiques de l'opposition, « une sorte de fact-checking, en mettant à plat tous les éléments ». En résumé, cela devrait donner ceci, des arguments que les mandataires MR invités en télé ou en radio serviront également.

A-t-elle menti ? « Non, à aucun moment. Tout au plus a-t-elle péché par une transmission parcellaire

des documents. » Y a-t-il conflit d'intérêts ? « Non. Le cabinet Clifford n'est pas un repère de MR ni proche de Jacqueline Galant. » Les tarifs sont-ils trop élevés ? « Non, rien que de très habituel. » Fallait-il un cabinet d'avocats ? « Oui, à la fois pour défendre l'Etat dans le dossier des subsides aux compagnies aériennes. Et oui, pour établir la nouvelle loi aérienne, vu la complexité du dossier et, surtout, sa judiciarisation croissante. »

Un combat très politique

Dans le « clan » Galant, on reconnaît volontiers des erreurs ou des mal-adresses – le cabinet ne refuse pas la remise en question – mais on voit, dans le « feuilleton » (la révélation quasi quotidienne de nouveaux éléments), la patte des opposants dans le dossier du survol de Bruxelles. « Comme par hasard, c'est lorsque Jacqueline Galant a annoncé au Soir, mi-octobre, qu'elle allait soumettre au gouvernement, avant la fin de l'année, le projet de loi aérienne, des propositions pour l'utilisation des pistes à l'aéroport de Bruxelles et la création de l'organe indépendant de contrôle que les fuites ont commencé », relève l'un. La ministre et son cabinet travaillaient, ces dernières semaines, à finaliser le dossier (sur lequel Clifford a travaillé), avant de le soumettre aux partenaires de la majorité. « Ce que savaient une série d'acteurs concernés », conclut notre source.

Même si, au MR, on s'en défend, l'« affaire Galant » risque de fragiliser la ministre au moment le plus sensible pour des dossiers éminemment difficiles. C'est du reste dans les rangs libéraux que les critiques se font les plus fortes à l'égard de la Jurbisienne, adoubee par Charles Michel comme l'un des espoirs du parti. « Elle a donné le bâton pour se faire battre. Et ce, dès le début de son mandat. Mais elle suscite aussi beaucoup de jalousie auprès des déçus du casting ministériel », reconnaît-on au sein du parti. Du reste, même les plus critiques sont enclins à un peu de retenue. « Parce que Marie-Christine Marghem a un dossier nucléaire très très délicat à gérer. Et qu'elle pourrait, elle aussi, se retrouver en situation difficile. Imaginez, si on a déjà sacrifié Jacqueline Galant, et qu'il faut une nouvelle démission, fin novembre ? Cela ferait la troisième, après Jamar. Impossible pour nous ! » Voilà pourquoi Marie-Christine Marghem est peut-être aujourd'hui (involontairement) la meilleure alliée de Jacqueline Galant. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

GOUVERNEMENT

La majorité la défend bec et ongles

« Ne vous fatiguez pas. Vous ne trouverez pas un seul membre flamand de la majorité qui plaidera pour la démission de Jacqueline Galant. C'est une affaire interne au MR et une question à régler par Charles Michel », nous glisse un parlementaire de la majorité. Il n'a pas tort. Au sein des trois formations flamandes de la majorité (N-VA/CD&V/VLD), personne ne veut la peau de la ministre de la Mobilité. Loyauté fédérale oblige, on serre les rangs autour du chef du gouvernement. Mais, en coulisses et en sourdine, sous le sceau de la confiance, nombreux sont les mêmes qui ne cachent pas leur embarras. « Dans tout autre pays démocratique, un ministre qui ment au Parlement est prié de prendre la porte de sortie », souligne un député N-VA qui, au nom de la *goed bestuur* vitriole les irrégularités commises par le cabinet Galant en viola-

tion des règles des marchés publics. Au CD&V aussi, quelques députés « se lâchent en off » : « Oui, c'est une affaire qui concerne Charles Michel et le MR. Mais, en même temps, c'est à Jacqueline Galant à se justifier devant le Parlement. S'il s'avère qu'elle a commis des irrégularités et qu'elle a menti, elle devra en tirer les conclusions. On a déjà vécu cela dans le passé, avec Steven Vanackere, par exemple. » Vanackere, le ministre CD&V des Finances, avait dû quitter le gouvernement Di Rupo pour avoir menti, soutenant qu'un administrateur de chez Bel-fius, Wouter Devriendt, n'était pas membre de son cabinet. Ce qui s'avéra faux. Mais tous ces bruits de couloir sont inaudibles en Flandre, où l'opinion publique se désintéresse d'une affaire qui ne fait pas la « une » des médias. Au nord du pays, on continue à saluer le courage du MR de Charles Michel d'avoir pris

le risque d'être l'unique parti francophone à faire partie de la majorité suédoise et d'avoir permis de rejeter le PS dans l'opposition. Pas question pour les partis alliés au MR, de lui mettre des bâtons dans les roues. Au MR, précisément, on resserre les rangs divisés à la fois sur le dossier du survol de la capitale, entre les libéraux bruxellois et les autres, comme sur la personne de Jacqueline Galant, entre « Micheliens » et « Reyndersiens ». Les libéraux francophones font bloc pour soutenir leur ministre et peaufiner sa défense dans un dossier complexe sur lequel nombre de ses prédécesseurs se sont cassé les dents. La thèse de l'« imprudence de bonne foi » de la ministre de Jurbise continue à être défendue pied à pied par les Bleus francophones, conscients que sa démission, après celle d'Hervé Jamar, s'assimilerait au pire des scénarios.

DIRK VANOVERBEKE

PARLEMENT

L'opposition attend Galant et Michel de pied ferme

Jean-Marc Nollet, au nom des verts, persiste et signe : la position de la ministre de la Mobilité est « intenable ». « Elle a menti au Parlement et s'est rendue coupable de quatre infractions liées à la législation sur les marchés publics. » Par-delà ce constat implacable, le chef de groupe des verts demande que Jacqueline Galant transmette, avant la conférence des présidents, fixée lundi matin, « l'ensemble des documents échangés entre son cabinet, l'administration et le bureau d'avocats Clifford-Chance. Cela nous permettra d'avoir toutes les pièces en une fois, et de ne pas devoir les découvrir au fur et à mesure dans la presse ». Une demande que le CDH ne soutient pas. « Cette stratégie a déjà largement démontré son inefficacité, pointe Vanessa Matz. La semaine dernière, en commission Infrastructure, nous

avions déjà exigé de recevoir l'ensemble de ces documents. La ministre n'en a livré qu'une petite partie. Rien ne dit qu'elle ne fera pas de même la prochaine fois. Moi, j'ai demandé un audit à la Cour des comptes. » Une initiative reprise... au FDF. Olivier Maingain nous confiait en effet lundi avoir écrit à la Cour des comptes pour réclamer l'ensemble des pièces en sa possession dans ce dossier. « Une prérogative de tout parlementaire, pour exercer le contrôle de l'exécutif », précisait le président amarante. Reste que la Cour des comptes n'est chargée que du contrôle a posteriori. Or, les factures de Clifford Chance n'ont pas encore été payées, rien n'indique donc que les pièces soient déjà remises à la Cour des comptes. De son côté, Karine Lalieux, présidente de la Commission Infrastructure, entend « mettre toute la semaine à profit pour y voir plus clair dans ce dossier ». Si le pro-

gramme des auditions relève directement de la compétence de la commission, les discussions devraient déjà avoir lieu, entre chefs de groupe, lundi matin, en conférence des présidents. L'opposition souhaite entendre, au minimum, le Premier ministre (en séance plénière ou en commission Affaires générales), la ministre Galant, le patron du SPF Mobilité. Quid d'une « confrontation » entre ces deux derniers, comme certains l'avaient évoqué ? « Je n'ai jamais vu ça, en quinze ans de Parlement, sinon dans une commission d'enquête », ferme Karine Lalieux. Quant à une éventuelle convocation du cabinet Clifford Chance, elle a peu de chance d'aboutir, les avocats pouvant se retrancher derrière leur secret professionnel. « Mais quoi qu'il en soit, on peut tenir des séances de commission toute la semaine, pour avancer », conclut la députée socialiste.

V.L.A. ET D.V.